

Etapes et conditions pour l'obtention du permis de conduire pour personnes à mobilité réduite

nouveaux conducteurs
 Formulaire officiel de demande
 du service des automobiles du
 canton de domicile

conducteurs établis
 Les modifications de l'état de santé
 sont à déclarer obligatoirement au
 service cantonal des automobiles
 (OAC 12a Art. 26;27)
 directive 14 chiffre 2.1.1 bis 2.1.4

certificat médical

Formulaire officiel annexé à remettre et faire remplir par
 le médecin de l'unité de soins du CSP ou méd. de famille

évaluation fonctionnelle et aménagements techniques

remis par Orthotec véhicules adaptés
 ou par le services des automobiles

permis de conduire (copie)/ou formulaire pour l'obtention du permis
 (remis par le(la) patient(e))

Demande à l'Office de la circulation routière

Envoi des documents mentionnés ci-dessus au bureau de la
 circulation routière compétente

côté conducteur

côté véhicule

En outre, pour les personnes extra-cantoniales

En plus du certificat médical et de l'évaluation fonctionnelle et aménagements techniques, il
 faut rédiger une lettre personnelle contenant: la motivation de la demande
 et une autorisation de pouvoir passer l'examen de contrôle obligatoire,
 auprès du service des automobiles du canton de Lucerne.

Décision administrative écrite
 (remise par le service des
 automobiles)

Note:

Pour statuer sur la sur la prise en
 charge de la transformation et
 l'équipement du véhicule, l'office de
 l'AI a besoin d'une offre remise par
 le(la) patient(e)

Exigences techniques
 Les codes concernant les
 adaptations du véhicule seront
 inscrits

Obtention du permis de conduire provisoire
 Inscription des restrictions de conduite dans le
 permis à l'aide de codes numériques et texte

Adaptation du véhicule
 Adaptation et modification du
 véhicule selon exigences et
 directives légales

Auto-Ecole
 Conduite seulement avec
 instructeur ou. formateurs (Code 112)

Validation du véhicule
 En principe, en présence du conducteur
 (personne handicapées). Inscription dans le permis
 de circulation. Champ 14: code et texte. Champ 17:
 véhicule pour «personne à mobilité réduite»

Examen / Test de conduite
 Test effectué par un expert de la circulation
 du service des automobiles

Permis de conduire (avec restrictions)

documents finaux

**Permis de circulation (avec
 inscriptions des adaptations)**